



Forum: Trucs en vrac

Topic: les derniers souffles de Hadopi

Subject: Re: les derniers souffles de Hadopi

Publié par: Wullfk

Contribution le : 23/05/2020 20:45:33

Citation :

Rsogno a écrit:

C'est vrai, mais ce que prohibe la décision du Conseil Constitutionnel (CC), c'est la transmission à l'Hadopi de l'ensemble des données de connexion d'un internaute soupçonné d'indélicatesse, parmi elles l'historique complet de son activité. Ces données donneraient à l'Hadopi l'accès à des éléments privés qui n'ont rien à voir avec sa mission. En limitant le droit de communication d'Hadopi aux strictes données d'état civil, d'adresse et de n° de téléphone, le CC prive Hadopi de la possibilité d'établir une activité habituelle de téléchargement illégal. **Dans ce contexte, Hadopi ne peut travailler qu'à partir des adresses IP relevées qu'il communique aux fournisseurs d'accès.**

Salut et fraternité.

L'utilisation d'un VPN n'étant pas interdit, Hadopi ne peut pas de ce fait avoir l'IP réelle de l'utilisateur.